



DEMANDE DE VISA SRI LANKA

Date de dernière mise à jour : 08.02.2012

ATTENTION : à compter de Janvier 2012 il n'est plus possible d'obtenir un visa à l'arrivée

	Tous ressortissants
Délai consulaire	2 à 5 jours (suivant la charge de travail) (Attention : prévoir en plus les délais d'acheminement)
Documents à fournir	Pour les Français, en tourisme et en affaires nous obtenons des ETA. Nous adresser un formulaire, copie du passeport, copie du billet ou de la réservation
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Bon de commande VSI x2<input type="checkbox"/> Passeport original valable 6 mois après la date de retour<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa<input type="checkbox"/> 2 photos<input type="checkbox"/> Lettre de société avec cachet commercial<input type="checkbox"/> Lettre d'invitation du correspondant local: votre correspondant au Sri Lanka doit se rapprocher du service d'immigration afin que celui-ci transmette au consulat à Paris une autorisation de délivrance de visa + Copie de la carte de séjour pour les étrangers
TOURISME	Pour les autres ressortissants ayant besoin d'un visa, fournir : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Bon de commande VSI x2<input type="checkbox"/> Passeport original valable 6 mois après la date de retour<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa<input type="checkbox"/> 2 photos<input type="checkbox"/> Attestation d'agence ou copie des billets d'avion A/R + Copie de la carte de séjour pour les étrangers
VISA DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Passeport original valable 6 mois après la date de retour<input type="checkbox"/> Note verbale pour les passeports de service<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa<input type="checkbox"/> 2 photos <i>Délai indéfini car le consulat demande une autorisation avant de délivrer un visa</i> <i>Visa gratuit</i>
Validité du visa	Visa valable 1 mois à compter de la date de délivrance pour un séjour de 1 mois maximum, prolongeable sur place au Service d'Immigration à Colombo sauf pour les ressortissants Chinois
Frais consulaires	40 € ETA : 20 €
Prestation VSI	Voir Bon de commande
Informations complémentaires	Le visa est prolongeable auprès du Service d'Immigration à Colombo excepté pour les ressortissants chinois <u>Attention</u> : Les hommes portant les cheveux longs peuvent être interdits de rentrer sur le territoire Ambassade du Sri Lanka 16 rue Spontini 75016 Paris Tél. : 01.55.73.31.31

	Fax : 01.55.73.18.49 Email : sl.france@wanadoo.fr www.eta.gov.lk
--	--

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

